



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Service Régional de la Formation  
Professionnelle Initiale et  
Continue et Apprentissage  
Département Formation Continue  
tout au long de la vie

Référence : NM/VJ/01/2020/NK

Dossier suivi par :

Véronique JOULIE  
Adjointe au DRAFPIC

Mail :

[dafpic2@ac-toulouse.fr](mailto:dafpic2@ac-toulouse.fr)

Téléphone

05.36.25.73.09

Fax

05 36 25 72 95

Adresse postale :

CS 87 703

31077 Toulouse

Cedex 4

Adresse physique :

75, rue Saint Roch

31400 Toulouse

Toulouse, 24 janvier 2020

Le Délégué de région académique à la formation professionnelle initiale  
et continue de la région académique Occitanie

A

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie Directeurs  
Académiques des Services de l'Éducation Nationale.  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie Inspecteurs  
Pédagogiques Régionaux  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale  
Enseignement Technique et Enseignement Général  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissement du second degré  
Messieurs les Présidents de Greta  
Messieurs les Ordonnateurs de Greta  
Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles de l'enseignement  
primaire du 1<sup>er</sup> degré  
Monsieur le Directeur du S.A.I.O.  
Monsieur le Directeur CANOPE Toulouse  
Monsieur le directeur général du CROUS Toulouse - Occitanie,  
Mesdames et Messieurs les Délégués de Régionaux Académiques à la  
Formation Professionnelle Initiale et Continue  
**Mesdames et Monsieur les Président(e)s d'Université**  
*TOULOUSE I (Université Capitole)*  
*TOULOUSE II (Université Jean-Jaurès)*  
*TOULOUSE III (Université Paul Sabatier)*  
**Monsieur le Président de l'Institut National  
Polytechnique de Toulouse**  
**Mesdames et Messieurs les Directeurs**  
*de l'Institut de la Promotion Supérieure du Travail - TOULOUSE*  
*de l'Institut National des Sciences Appliquées - TOULOUSE*  
*de l'École Nationale d'Ingénieurs de TARBES*  
*du Centre Universitaire J.F. Champollion - ALBI*

***Vous voudrez bien assurer la meilleure diffusion de cette circulaire par affichage  
en salle des professeurs et dans les services administratifs***

**Objet : Recrutement 2020 - 2021 des conseillers en formation continue.  
Décret n°90-426 du 22 Mai 1990.  
Note de Service n°90-129 du 14 juin 1990.**

Conformément à la note de service ministérielle susvisée, je vous informe que la  
procédure de recrutement des Conseillers en Formation Continue pour l'année scolaire  
2020 – 2021 est lancée dans l'académie.

**Campagne de recrutement 2020 des conseillers en formation continue (CFC).**

Les conseillers en formation continue exercent un métier original au sein de l'Éducation  
Nationale. Ils sont le pivot de l'organisation et du développement du Greta. L'académie  
de Toulouse comporte 4 Greta et un service académique sur lesquels les CFC peuvent  
être affectés.



## **Conditions de recrutement**

### **Peuvent faire acte de candidature :**

- Les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ainsi que les personnels d'inspection, de direction ou d'administration de catégorie A du ministère de l'Education nationale ;
- Les fonctionnaires titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps ou à un emploi de catégorie A ;
- Les conseillers en formation continue déjà en poste dans une autre académie ;
- Les personnels contractuels de catégorie A ;
- Les personnels du secteur privé, titulaire au minimum d'un diplôme (ou titre homologué) de niveau II (licence) au moment de l'inscription et justifiant d'une expérience dans le domaine de la formation continue.

2/3

### **Procédure de recrutement :**

Elle comprend trois étapes :

#### **1. Une pré-sélection des candidats après étude de leur dossier ;**

- Les candidats pré – sélectionnés participeront à un entretien approfondi avec des représentants de la formation professionnelle continue.

#### **2. Les candidats retenus suivront des épreuves d'admission :**

- Une mise en situation collective
- Un entretien approfondi avec le Délégué de Région Académique de la Formation Professionnelle Initiale et Continue (**DRAFPIC**) ou son adjoint et des représentants de la formation continue.

Chacune de ces étapes a pour objectif de sélectionner les candidats(es) les plus à même de répondre au profil et aux exigences de la fonction de CFC.

A l'issue de la procédure de recrutement, sur proposition du Délégué de Région Académique de la Formation Professionnelle Initiale et Continue (**DRAFPIC**) et après avis de la commission consultative compétente à l'égard des conseillers en formation continue, le Recteur arrête la liste d'aptitude annuelle sur laquelle figurent, sans ordre de classement, les candidats(es) retenus(es).

Il est rappelé que l'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas nécessairement recrutement.

Les conseillers en formation continue actuellement en fonction dans une autre académie qui postulent, sont inscrits de droit sur la liste d'aptitude.

La première année d'exercice des fonctions de CFC est une année probatoire durant laquelle ils bénéficient d'une formation leur permettant d'acquérir les compétences spécifiques définies dans le référentiel des activités et compétences (19 janvier 2005).

Sur proposition d'un jury, les conseillers en formation continue dont la manière de servir et les aptitudes ont été jugées satisfaisantes au cours de cette année probatoire sont confirmés dans leurs fonctions par décision de Monsieur le Recteur de l'académie de Toulouse.



3/3

**Vous trouverez ci-joint :**

- une fiche descriptive des fonctions de conseiller en formation continue (C.F.C.),
- un calendrier des opérations de recrutement,
- une fiche composition du dossier de candidature,
- une fiche de candidature,
- une note d'information à l'attention du supérieur hiérarchique du candidat.
- le calendrier des réunions d'information collective par GRETA
- la liste des textes réglementaires concernant la fonction de C.F.C.

L'ensemble de ces documents sont téléchargeables à l'adresse suivante :

[www.ac-toulouse.fr](http://www.ac-toulouse.fr) – <https://maforpro.ac-toulouse.fr/>

Le dossier complet devra être adressé au Délégué de la Région Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue sous le présent timbre.

Pour les fonctionnaires titulaires ou les agents contractuels de la fonction publique (y compris Greta) 2 exemplaires sont demandés. L'un des deux dossiers sera transmis par la voie hiérarchique revêtu de l'avis ou du visa des autorités compétentes (chef d'établissement, chef de service, inspecteur d'académie ...). Le second dossier sera envoyé directement au Délégué de la Région Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue, à l'adresse suivante :

**Rectorat de l'Académie de Toulouse  
DRAFPIC - Formation continue  
75, rue Saint Roch  
31400 TOULOUSE**

**Délai de rigueur de réception des dossiers : Lundi 20 avril 2020  
Cachet de la poste faisant foi**

Des réunions d'information sur le métier de conseiller(e) en formation continue et les conditions d'exercice de ses missions se tiendront les :

- **Mercredi 18 mars 2020 – Montauban (14h-17h)**
- **Mercredi 25 mars 2020 – Gourdan – Polignan (14h-17h)**
- **Mercredi 1er avril 2020 – Rodez (14h-17h)**
- **Mercredi 1er avril 2020 – Toulouse (14h-17h)**

**Nicolas MADIOT**

***CPI : Rectorat : Monsieur le Secrétaire Général  
Monsieur le Secrétaire Général - Pôle organisation scolaire et pilotage académique  
Monsieur le Secrétaire Général - Pôle des ressources humaines  
Monsieur le Secrétaire Général - Pôle support et expertise  
Madame la Directrice de la DESUP  
Madame la Directrice de la DPE  
Madame la Directrice de la DPAE  
Direction de la Communication  
MEN : Bureau DGESCO A2-4***